

Déclaration n°003 du CNDH relative à la Journée Internationale des Droits des Femmes 2023

La célébration de la journée internationale des droits de la femme est un évènement annuel proclamé et reconnu par les Nations Unies depuis 1977. Elle tire son origine de mouvements sociaux au tournant du XXe siècle en Amérique du Nord et en Europe, qui avaient pour but de faire acquérir aux femmes les mêmes droits accordés aux hommes.

La journée a été officialisée en 1977 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a appelé « *tous les États à proclamer, comme il conviendra en fonction de leurs traditions et coutumes historiques et nationales, un jour de l'année Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale* ». Elle est l'occasion de faire l'état des lieux des droits de la femme afin de prendre des mesures pour intensifier les actions favorables à leur réalisation.

La célébration de cette année 2023 se déroule autour du thème : « **Pour un monde digital inclusif : Innovation et technologies pour l'égalité des sexes** ». Ce thème vise à mettre en relief l'impact du numérique sur la réalisation des droits de la femme dans le monde. En effet, le numérique et la technologie ont au fil du temps contribué au renforcement de l'empowerment des femmes et partant à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Ces outils représentent une source d'informations favorisant le renforcement des capacités des femmes sur des thématiques en lien avec leurs réalités et l'actualité et facilitent l'accès aux opportunités de travail, d'affaires et d'études.

Par ailleurs, le monde digital constitue un véritable canal de sensibilisation sur la protection des droits de la femme. Ainsi, grâce aux réseaux sociaux, les femmes peuvent s'exprimer sur leurs réalités et dénoncer les discriminations ainsi que les pratiques portant atteinte à leurs droits.

Le Conseil National des Droits de l'Homme félicite l'Etat de Côte d'Ivoire pour les initiatives mises en place, conformément à ces obligations au niveau international en matière de Droits de l'Homme, en vue garantir l'inclusion digitale et favoriser l'épanouissement des femmes. Cependant on relève que malgré ces actions, demeurent des limites à l'inclusion digitale susceptibles d'exposer les femmes à l'exclusion et à la discrimination, dans la politique de développement d'une économie numérique.

Le rapport d'ONU Femmes paru en 2022 intitulé *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, gros plan sur l'égalité des sexes* a montré qu'internet, bien qu'étant une source d'opportunités et d'informations importantes, peut exposer les femmes et les filles au harcèlement et aux abus en ligne.

Par ailleurs, il n'est pas rare de constater une forte présence des hommes dans le secteur de la technologie du fait des idées préconçues attribuant une prédisposition naturelle des hommes pour les sciences, la technologie. Cette situation pourrait être de nature à influencer les femmes dans le choix de leurs filières de formation. Pour finir, l'insuffisance et l'inaccessibilité des données qualitatives et quantitatives sur l'usage du numérique par les femmes sont entre autre des défis à la réalisation d'un monde digital inclusif.

A l'effet de favoriser un monde digital inclusif au service de l'égalité Homme-Femme, le CNDH voudrait :

- Exhorter le Gouvernement à poursuivre ses efforts visant à réaliser un monde digital inclusif;
- Encourager les partenaires nationaux et internationaux à soutenir les initiatives visant à faciliter l'accès des femmes au numérique ;
- Vulgariser les missions de la Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité auprès des populations plus particulièrement les femmes.

Au regard des défis constatés, le CNDH réaffirme sa détermination à accompagner l'Etat de Côte de d'Ivoire dans ses actions en faveur des droits de la femme.

Fait à Abidjan, le 08 Mars 2023

Pour le Conseil
La Présidente



Namizata SANGARE

